

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

587

reconnaissance des emplacements que le Régiment doit occuper en cas d'alerte dans le secteur de Reims.

La 9^e Cie, maintenue provisoirement à Chalons-sur-Vesle est relevée par une Cie du 363^e R.I et rejoint son cantonnement à Villers-aux-Noeuds dans l'après-midi.

29 Mars 1917

L'instruction reprend dans toutes les Cies suivant un programme établi pour une période de 8 jours.

30 et 31 Mars 1917

Continuation de l'instruction (spécialités et section.)

La 3^e Cie de mitrailleuses et la pièce du peloton de canon de 37 détachées à l'instruction à Bouzy au Dépôt Divisionnaire rejoignent le Corps le 31 Mars et cantonnent à Champfleury. Le Dépôt Divisionnaire suivant ordre particulier du 28 Mars 1917 de la V^e Armée vient cantonner le 31 Mars à Champillon.

1^{er} Avril 1917

Le Dépôt Divisionnaire se porte dans la région de Méry où il stationne dans les bivouacs et abords.

Dans l'après-midi (16^h30) le Général de Division réunit les officiers du Régiment du village et leur fait une conférence.

2 Avril 1917

En exécution de l'ordre Particulier du 30 Mars du Général Commandant le 38^e C.A. l'état.

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

304

588

major du 3^e Btn et la 9^e Cie évacuent le cantonnement de Villers-aux-Noeuds et vont stationner à Ville-Dommange.

3 au 5 Avril 1917

Continuation de l'instruction (spécialités et section.)

En exécution de l'ordre Général n^o 38 du 4 Avril de la 82^e Brigade, le T.R. du Régiment cantonné à Les Mesneux, se porte dans la matinée du 5 au camp de Macq où il stationne.

Le Régiment reçoit un renfort de 110 hommes du P.D.V (classe 1917.)

6 et 7 Avril 1917

Le 7 Avril à 14^h, a lieu une prise d'armes sur un terrain situé à la sortie sud de Champfleury. Le Lt Colonel remet la Médaille Militaire à l'adjudant Gerlier du 1^{er} Btn, ainsi qu'un certain nombre de Croix de Guerre à des militaires du Régiment.

À l'issue de cette prise d'armes à laquelle assistent les Généraux de Division et de Brigade une manœuvre est exécutée par une Cie sur le terrain de la revue.

8 au 10 Avril 1917

En vue de la relève du 229^e R.I par le 23^e R.I dans la nuit du 11 au 12 Avril, en exécution de l'ordre particulier n^o 43 du Général cdt la 41^e D.I. du 7 Avril, le Régiment quitte ses cantonnements de repos dans la soirée du 10 Avril, pour se porter dans la région de Chalons sur Vesle, Chenay E.M. du Régiment et C.H.R. : Chalons sur Vesle.